

Émetteur

AUDIS SN
3 rue jean rédélé
76370 MARTIN EGLISE

Tél.: 0232146868
Email: contact@audis.fr

Adressé à

DIAAM PRODIA+
Madame CHANTAL MARTINEZ
5 CHEMIN DES CHARRETTES
66380 PIA

Catégorie d'opérations : Livraison de marchandises

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Réduc.	Total HT
3005 - ESPRESSO X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière, Code SH, Code TARIC: 21011100)	5,5%	64,95	2	20%	103,92
3006 - ESPRESSO SUCRE X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière, Code SH, Code TARIC: 21011298)	5,5%	65,85	4	20%	210,72
3011 - CAFE DECAFEINE X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière, Code SH, Code TARIC: 21011100)	5,5%	61,97	1	20%	49,58
3080 - AROME CACAO VAN HOUTEN X25 GOB CARTONX12 AROME CACAO VAN HOUTEN X25 GOB CARTONX12 (Nomenclature douanière, Code SH, Code TARIC: 18062095)	5,5%	68,75	2	20%	110,00
3026 - CAPPUCCINO SUCRE (Nomenclature douanière, Code SH, Code TARIC: 21011298)	5,5%	70,36	6	20%	337,73
3031 - CAPPUCCINO NOISETTE X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière, Code SH, Code TARIC: 21011298)	5,5%	68,70	2	20%	109,92
3043 - VELOUTE LEGUMES CROUTONS X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière, Code SH, Code TARIC: 21041000)	5,5%	70,29	1	20%	56,23
3051 - BOISSON THE A LA MENTHE X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière, Code SH, Code TARIC: 21012098)	5,5%	59,70	1	20%	47,76

Conditions de règlement:	Règlement à 30 jours	Total net avant remise	1 282,32
Mode de règlement:	Ordre de prélèvement (sur compte FR7616...)	Remise totale	256,46
		Total HT	1 025,86
		Total TVA 5,5%	56,42
		Total TTC	1 082,28
		Payé	1 082,28
		Reste à payer	0,00

Versements déjà effectués

Règlement	Montant	Type	Num
15/09/2026	1 082,28	Ordre de prélèvement	7260803

AUDIS subordonne le transfert de propriété de toutes marchandises vendues au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal, intérêts, pénalités et accessoires. En cas de non-paiement à l'échéance, AUDIS pourra exiger, par lettre recommandée avec demande d'acqué réception, la restitution des marchandises aux frais et risques de l'acheteur ou revendiquer la partie du prix non encore payée. En cas de saisie arrêt ou toute autre intervention d'un tiers sur la marchandise, l'acheteur devra impérativement en informer AUDIS sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits. Tout retard de paiement entraînera l'application d'une pénalité égale à 3 fois le taux l'égal, majorée d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€. (Loi 2012-387 du 22/03/12). Aucun escompte ne sera appliqué sans mention spécifique sur la facture.

Conditions générales de vente - https://www.audis.fr/CGV_AUDIS-SN.pdf